

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2119

30 août 2013

SOMMAIRE

Access Properties S.à r.l.	101666	G.F.I. Gesellschaft für International Immo- bilien Investition	101669
Access Storage Holdings S.à r.l.	101668	Globasia Invest S.A.	101706
Achrisic S.à r.l.	101675	Indigo Cascade 4 Holdings S.à r.l.	101701
Altera Investment Fund SICAV-SIF	101671	International Commodities System S.à r.l.	101670
AMARIS Luxembourg S.à r.l.	101671	Midas Equityco S.à r.l.	101668
Anglo Coal International	101673	OME Acquisition S.C.A.	101666
Anglo Loma Investments	101672	OME Investment Acquisition S.C.A.	101666
Anglo Operations (International) Limited	101677	Orox Capital Investment	101667
Aristote Design S.A.	101675	Pasta Point Differdange Sàrl	101671
Assya Capital Investment S.C.A., SICAV- FIS	101670	Perez Holdings S.A.	101674
B & D Sàrl	101672	Pix Investments S.A.	101673
Bristol Capital S.A.	101711	Portrea S.A.	101675
Bureau d'Etude en Structure Acier S.A. (B.E.A.)	101712	PrivAccess	101669
COPHARM Holding S.A.	101710	Private Equity Global Select II, Sicar S.C.A.	101676
Courtway Finance S.à r.l.	101712	Pronos SA	101667
Crédit Agricole Private Capital S.C.A., SI- CAR	101711	S.C.I. Rocamar	101712
Creos Luxembourg S.A.	101710	Sun Cargo S.A.	101674
DAHNI Trading	101711	Teleshop Elektroinstallationen S.A.	101673
DB Real Estate Iberian Value Added I, S.A., SICAR	101711	Toras S.A.	101668
Die-Wert S.à r.l.	101710	Trade Construct S.A.	101671
Die-Wert S.à r.l.	101710	Traxima International S.A.	101677
d'Office Immo	101676	Tyco International Finance S.A.	101672
Donza S.A.	101711	UBS (Luxembourg) S.A.	101668
Drossian S.à r.l.	101710	Vasabron International S.à r.l.	101670
EMV Logistics S.à r.l.	101690	Virvi S.A.	101669
factorP S. à r.l.	101667	Vizeta Invest S.A.	101672
Fincentrum Holdings (Lux) S.A.	101678	VP Bank (Luxembourg) S.A.	101677
Fincentrum Holdings (Lux) S.à r.l.	101678	Whitehall French RE 1 S.à r.l.	101674
Flipo Participations S.à r.l.	101709	Whitehall French RE 2 S.à r.l.	101676
Flipo S.à r.l.	101709	Whitewood (Ring) UK S.à r.l.	101669
Genepharm International	101670	Whitewood (Stage 6) UK S.à r.l.	101677
German Debt S.à r.l.	101703	W.P.F. S.A.	101676

OME Acquisition S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 141.861.

Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg de manière extraordinaire en date du 27 juin 2013

L'assemblée prend note et accepte la démission de Madame Doreen Nowotne en tant que membre du conseil de surveillance avec effet au 30 avril 2013.

Le conseil de surveillance est désormais composé comme suit:

- M. Stefan Zuschke;
- M. Ralph Neukirchen;
- M. Cletus Von Pichler;
- M. Manfred Egelwisse;
- M. Andreas Klab.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de la société KPMG Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, aux fonctions de réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour extrait conforme

OME S.A.

Gérant unique

Référence de publication: 2013095351/22.

(130115878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

OME Investment Acquisition S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 143.244.

Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg de manière extraordinaire en date du 27 juin 2013

L'assemblée prend note et accepte la démission de Madame Doreen Nowotne en tant que membre du conseil de surveillance avec effet au 30 avril 2013.

Le conseil de surveillance est désormais composé comme suit:

- M. Stefan Zuschke;
- M. Ralph Neukirchen;
- M. Cletus Von Pichler;
- M. Manfred Egelwisse;
- M. Andreas Klab.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de la société KPMG Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, aux fonctions de réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour extrait conforme

OME Investment S.A.

Gérant unique

Référence de publication: 2013095352/22.

(130115877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Access Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.740.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013095657/10.

(130116416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Orox Capital Investment, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 129.567.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg le 20 juin 2013:

- L'Assemblée Générale décide de réélire Charles Spierer, Pierre Jacquot, Christoph Lanz et Guy Verhoustraeten en tant qu'administrateurs pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014

- L'Assemblée Générale décide de réélire le Réviseur d'Entreprises, Deloitte S.A., pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire,

Le Réviseur d'Entreprises est:

Deloitte S.A, ayant son siège social à 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Référence de publication: 2013095363/20.

(130115074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Pronos SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 156.624.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 21 juin 2013

Deuxième résolution

Le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé étant arrivé à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat de la société ERNST & YOUNG, société anonyme, avec siège social au 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, RCS Luxembourg B numéro 47771, en tant que Réviseur d'entreprises agréé de la société à compter de ce jour, pour une nouvelle période d'un an jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014, afin d'effectuer la revue des comptes de la société pendant l'exercice 2013.

Troisième résolution

L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de l'Administrateur Madame Nadine VINCENT et désigne à partir de ce jour Monsieur Christophe BERNE, employé privé, né à Paris (France) le 13 septembre 1962, demeurant professionnellement 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRONOS S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013095414/22.

(130114832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

factorP S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 1A, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 131.155.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/07/2013.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2013095651/12.

(130116300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Midas Equityco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 999.917,48.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 148.361.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 12 juin 2013.

En date du 12 juin 2013, l'associé unique a révoqué KPMG PEAT MARWICK de son mandat de réviseur d'entreprise agréé et ce avec effet rétroactif au 18 juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2013095273/15.

(130115405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Toras S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 46.229.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges M. LENTZ jr

Administrateur

Référence de publication: 2013095531/11.

(130115385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

UBS (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 11.142.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 20 mars 2013

En date du 20 mars 2013, le conseil d'administration de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer ERNST & YOUNG, une société anonyme, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et immatriculée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B47.771, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

UBS (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2013095538/18.

(130115751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Access Storage Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, roue d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 64.742.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013095658/10.

(130116405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

PrivAccess, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 166.550.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 28 juin 2013

L'Assemblée General décide à l'unanimité de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (RCS Luxembourg B 65477) au poste de Réviseur d'Entreprises Agréé pour une période arrivant à échéance à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2013.

Extrait

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2013095383/15.

(130114853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Virvi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 161.963.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Virvi S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013095547/11.

(130115680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Whitewood (Ring) UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 170.173.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Whitewood (Ring) UK S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013095565/11.

(130115881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

G.F.I. Gesellschaft für International Immobilien Investition, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 44.714.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

«Par jugement rendu en date du 4 juillet 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme G.F.I. Gesellschaft für International Immobilien Investition S.A. dont le siège social à L-5610 Mondorf-les-Bains, 7, avenue des Bains, a été dénoncé en date du 31 janvier 2011.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Maître Geoffrey R.E. PARIS

Le liquidateur

Référence de publication: 2013095572/17.

(130115452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

International Commodities System S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 23.101.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

«Par jugement rendu en date du 4 juillet 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée INTERNATIONAL COMMODITIES SYSTEM s. à r.l., dont le siège social à Luxembourg, 82, rue Victor Hugo, a été dénoncé en date du 20 novembre 1985.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Maître Geoffrey R.E. PARIS

Le liquidateur

Référence de publication: 2013095574/17.

(130115436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Assya Capital Investment S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 158.871.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Référence de publication: 2013095683/11.

(130116306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Genepharm International, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 96.723.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 4 juillet 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société GENEPHARM INTERNATIONAL s.à.r.l., dont le siège social à L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall, a été dénoncé en date du 18 septembre 2009.

Le même jugement a mis les frais à charge de la société GENEPHARM INTERNATIONAL s.à.r.l.

Pour extrait conforme

Me Marthe FEYEREISEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2013095641/15.

(130116013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Vasabron International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 92.729.

Le bilan et l'annexe au 30 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2013095550/11.

(130115802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Pasta Point Differdange Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 142.294.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 24 juin 2013

Siège social

L'Associée unique décide de transférer, avec effet au 28 juin 2013, le siège social de la société du 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

Gérant

L'Associée unique constate le changement d'adresse professionnelle de son gérant administratif:
Monsieur Nico Hansen demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

Associés

L'Associée unique constate le changement de siège de l'associée:
PASTA POINT HOLDING S.A. a son siège au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

Référence de publication: 2013095392/18.

(130115420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Trade Construct S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 55.947.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

«Par jugement rendu en date du 4 juillet 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme TRADE CONSTRUCT S.A., dont le siège social à L-3378 Livange. Centre d'Affaires «le 2000», a été dénoncé en date du 10 septembre 1999.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Maître Geoffrey R.E. PARIS

Le liquidateur

Référence de publication: 2013095584/17.

(130115440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Altera Investment Fund SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 161.548.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095664/10.

(130116190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

AMARIS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 159.033.

—
Les comptes annuels au 31/12/12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095697/9.

(130116424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Tyco International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 123.550.

Une erreur matérielle s'est glissée dans la notice enregistrée le 8 août 2012 sous la référence L120139987.

Il convient de lire que Deloitte Audit, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B67895, a été nommé comme réviseur d'entreprises agréé pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de l'exercice social se terminant en 2012,

Toutes les autres informations restent inchangées.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

TYCO INTERNATIONAL FINANCE S.A.

Peter Schieser

Un mandataire

Référence de publication: 2013095537/17.

(130115709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Vizeta Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 70.341.

Extrait des décisions des actionnaires prises en date du 10 juin 2013

En date du 10 juin 2013, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

1. transférer le siège social de la Société de 18, rue de l'Eau 1449 Luxembourg, à 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2. d'accepter les démissions de Mr. Jean-Yves Nicolas et Mr. Marc Koeune de leur mandat d'administrateurs de la Société, avec effet au 25 octobre 2012.

3. d'accepter la démission de CEDERLUX-SERVICES S.AR.L. de son mandat d'auditeur de la Société, avec effet au 25 octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

VIZETA INVEST S.A.

Référence de publication: 2013095553/18.

(130115088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Anglo Loma Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 111.827.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013095672/10.

(130115960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

B & D Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3474 Dudelange, 1, rue Auguste Liesch.

R.C.S. Luxembourg B 129.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095734/9.

(130116527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Anglo Coal International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 70.044.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013095670/10.

(130115966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Teleshop Elektroinstallationen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9749 Fischbach, 7, Gällewee.

R.C.S. Luxembourg B 102.689.

Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 26. Juni 2013

Die Jahreshauptversammlung beschließt einstimmig, die Mandate der im Amt befindlichen Verwaltungsratsmitglieder und des jetzigen Kommissars für die Dauer von sechs Jahren bis zur Generalversammlung des Jahres 2019 zu verlängern, und zwar:

- Herr Christoph MEYER, wohnhaft in B - 4780 RECHT, Sankt Vitherweg 14, Delegierter des Verwaltungsrats;
- Herr Hermann Joseph SCHRÖDER,, Kaufmann, wohnhaft in D - 50259 PULHEIM, August Make Straße 21, Verwaltungsratsmitglied;
- Frau Liliane KRINGS, wohnhaft in B - 4780 RECHT, Sankt Vitherweg 14, Verwaltungsratsmitglied.
- FN-SERVICES S.à r.l. mit Sitz in L - 9991 WEISWAMPACH, 61, Gruuss-Strooss, Kommissar.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 10. Juli 2013.

Für TELESHP ELEKTROINSTALLATIONEN S.A., Aktiengesellschaft

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013095515/20.

(130115833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Pix Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 110.268.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour PIX INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2013095404/24.

(130115696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Perez Holdings S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 6.000.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 157.034.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. (administrateur et administrateur-délégué de la société PEREZ HOLDINGS S.A.) inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour PEREZ HOLDINGS S.A.

Référence de publication: 2013095400/25.

(130115528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Sun Cargo S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 102.385.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 4 juillet 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société SUN CARGO SA, dont le siège social à L-1521 Luxembourg, 234, rue Adolphe Fischer, a été dénoncé le 27 mars 2006.

Le même jugement a mis les frais à charge de la société SUN CARGO SA.

Pour extrait conforme

Me Marthe FEYEREISEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2013095646/15.

(130116014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Whitehall French RE 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 135.738,48.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 109.601.

Constituée par devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juillet 2005, acte publié au Mémorial C no 1331

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Whitehall French RE 1 S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2013095562/14.

(130115727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Portrea S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 160.231.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. (administrateur et administrateur-délégué de la société Portrea S.A.) inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour PORTREA S.A.

Référence de publication: 2013095409/25.

(130115695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Aristote Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 174.570.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue en date du 26 juin 2013 que:

- Monsieur Thomas Sarpcan, né le 27 janvier 1976 à Akhisar (Turquie), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouvel administrateur B de la société avec effet au 26 juin 2013 et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013095680/13.

(130117043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Achrisic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité.

R.C.S. Luxembourg B 46.331.

EXTRAIT

En date du 10 juillet 2013 les associés de la société, M. Alain GRARD, détenteur de 250 parts sociales, et Mme Christiane VANDENBERGHE, détenteur de 250 parts sociales, représentant toutes les 500 parts sociales émises de la société, demeurant au 59, Allée de la Relevée à B-1400 Nivelles, ont confirmé à l'unanimité le mandat de gérant pour une durée indéterminée de M. Alain GRARD, né le 16 novembre 1946 et demeurant au 59, Allée de la Relevée à B-1400 Nivelles, nommé initialement en date du 29 décembre 1993.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013095685/16.

(130116720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Private Equity Global Select II, Sicar S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 112.736.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Ce dépôt est une rectification du dépôt initial avec la référence L130113941
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013095412/12.

(130116039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

W.P.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2667 Luxembourg, 35-37, rue Verte.
R.C.S. Luxembourg B 101.016.

Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 10 juillet 2013

L'assemblée générale extraordinaire accepte la démission de Monsieur Justin DOSTERT, demeurant à L-5969 Itzig, 93, rue de la Libération, comme commissaire aux comptes avec effet à ce jour.

Ainsi décidé à Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Pour extrait conforme

W.P.F. S.A.

Référence de publication: 2013095558/13.

(130115794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Whitehall French RE 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 246.418,26.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 109.602.

Constituée par devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juillet 2005, acte publié au Mémorial C no 1337

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Whitehall French RE 2 S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2013095563/14.

(130115728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

d'Office Immo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1947 Luxembourg, 20, rue Joseph Leydenbach.
R.C.S. Luxembourg B 176.711.

Extrait de résolution de l'associé unique du 04 juin 2013

L'associé décide de transférer le siège de la société d'Office Immo Sàrl de L-1744 Luxembourg, Rue de St-Hubert n° 3 à L-1947 Luxembourg, Rue Joseph Leydenbach n°20.

Pour extrait conforme

Pour d'Office Immo Sàrl

A6CO Sàrl

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013095649/15.

(130117044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Traxima International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 54.348.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 24 juin 2013

Siège social

L'Assemblée Générale décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société du 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

Administrateurs, administrateur-délégué et Président du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale constate le changement d'adresse professionnelle des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur Nico HANSEN demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Monsieur Alain BARTHOLME demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Madame Sophie BATARDY, demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

Commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale constate le changement de siège du commissaire aux comptes:

la société à responsabilité limitée, MGI FISOGEST SARL a son siège au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

Référence de publication: 2013095534/20.

(130115357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

VP Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 29.509.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

VP Bank (Luxembourg) S.A.

Olivier Hermesdorf / Günther Hirtz

Sous Directeur / Sous Directeur

Référence de publication: 2013095555/13.

(130115221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Whitewood (Stage 6) UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 170.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Whitewood (Stage 6) UK S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013095566/11.

(130115913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Anglo Operations (International) Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 68.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013095674/10.

(130117006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

**Fincentrum Holdings (Lux) S.A., Société Anonyme,
(anc. Fincentrum Holdings (Lux) S.à r.l.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 176.543.

This fourteenth day of June two thousand thirteen before me, Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, appeared:

1. Herald Aldo Schuurman, attorney at law, with professional address at the office of Van Campen Liem Luxembourg, 2, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg, acting in his capacity as duly authorised representative of:

Bamboo Limited Partnership, a limited partnership under the laws of Jersey, registered with the Registrar of Companies in Jersey under number 1592, acting through one of its general partners, ARX Equity Partners Limited, a private company under the laws of Jersey, having its registered office at Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE2 3RT, registered with the Registrar of Companies in Jersey under number 83711 ("HoldCo"); and

2. Nicolas Marchand, attorney at law, with professional address at the office of Loyens & Loeff, Avocats à la Cour, 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, acting in his capacity as duly authorised representative of:

a. Petr Stuchlik, born in Zlin (Czech Republic) on the eighth of April nineteen hundred seventy-seven, residing at Ulcova 740/2a, Dolni Chabry, 184 00 Prague 8, Czech Republic ("PS"); and

b. Martin Nejedly, born in Brno (Czech Republic) on the twelfth of March nineteen hundred seventy-five, residing at Mezilesi I 142/2, Pferov XI-Vinary, 751 24 Pferov, Czech Republic ("MN"),

being the members of:

Fincentrum Holdings (Lux) S.à r.l., a limited liability company under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, entered on the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 176543, incorporated on the twenty-eighth of March two thousand thirteen pursuant to a deed executed before me, undersigned notary, published in the Official Journal of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, No. 1306 of the third of June two thousand thirteen, the articles of association of which have been amended once on the fifth of April two thousand thirteen pursuant to a deed executed before me, notary, not yet published in the Mémorial C (the "Company").

The persons appearing are personally known to me, notary, and the three powers of attorney to the persons appearing are initialled ne varietur by the persons appearing and by me, notary, and are annexed hereto.

The persons appearing declared and requested me, notary, to record the following:

Resolutions

HoldCo, PS and MN, acting as members of the Company, hereby unanimously resolve:

1. to convert the Company into a public company (whereby the existing securities of the Company continue to be in issue as shares in the capital of the Company);

2. to remove all of the Company's incumbent managers from office and to appoint the following persons as directors, to hold office until the conclusion of the Company's next annual general meeting:

- Richardus Eduardus Johannes Brekelmans, born in Amsterdam (Netherlands) on the twelfth of September nineteen hundred sixty, with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Elizabeth Wilhelmina Timmer, born in Zuidelijke IJsselmeerpolders (Netherlands) on the twenty-fourth of July nineteen hundred sixty-five, with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; and

- Michael Joseph Verhulst, born in Almelo (Netherlands) on the twenty-fifth of August nineteen hundred sixty-nine, with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

3. that any and all amounts currently booked as share premium or quasi-premium, regardless of whether or not such amounts are allocated to a particular class of shares, are henceforth evenly allocated to the respective share premium accounts of each of the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares (as defined in the articles of association of the Company); and

4. in furtherance of the foregoing, to change the name of the Company and to amend and restate its articles of association as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Defined terms and interpretation.

1.1 In these articles, unless the context requires otherwise:

"Board of Directors" means the board of directors of the company or, where the context so requires, if the company only has one director, the sole director;

"Bondholder" means a holder of one or more bonds issued by the company;

"Class of Shares" means an entire class of shares of the company other than the Ordinary Shares, the HoldCo Exit Shares, the PS Exit Shares and the MN Exit Shares (each as defined in Article 3.1);

"Commercial Companies Act 1915" means the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended from time to time;

"Equity Available for Distribution" means, at any given time, the sum of the current year profit or loss and the accumulated, realised profits and any distributable reserves (meaning all of the reserves of the company, including for the avoidance of doubt all of the share premium and Quasi-Premium, other than the reserves the company is prohibited from distributing by law), less accumulated, realised losses and the amount to be transferred to the Statutory Reserve subject to and in accordance with Article 11.2;

"Final Dividend" means a dividend determined by reference to profit set forth in the company's annual accounts as approved by the general meeting;

"Group Company" in relation to a legal entity, includes any (direct or indirect) parent company of such entity, with or without legal personality, and any (direct or indirect) subsidiary of such parent company, with or without legal personality;

"HoldCo" means the holder of the HoldCo Exit Shares;

"MN" means the holder of the MN Exit Shares;

"Ordinary Resolution" means a resolution of the Shareholders that is passed by a simple majority of votes cast at a general meeting, regardless of the percentage of the share capital represented at such meeting;

"Partial Liquidation Amount" in relation to a cancellation of a Class of Shares, means the amount determined by the Board of Directors not exceeding the Equity Available for Distribution plus the sum of the share capital represented by the Class of Shares being cancelled and a proportional part of the Statutory Reserve;

"PS" means the holder of the PS Exit Shares;

"Quasi-Premium" means equity contributed without allotment of securities in consideration thereof (within the meaning of the Grand Ducal Regulation defining the contents and presentation of a standard chart of accounts of 10 June 2009);

"repurchase" in relation to securities, when used as a noun, includes a redemption and vice versa and the verbs to repurchase and to redeem shall be construed accordingly;

"Reserved Matter" means one of the matters specified in clause 5.4.1 of the Shareholders Deed of Agreement;

"Selected Matter" means one of the matters specified in clause 5.4.2 of the Shareholders Deed of Agreement;

"Share" means a share in the share capital of the company;

"Shareholder" means a holder of one or more Shares;

"Shareholders Deed of Agreement" any and all written agreements designated as such by and among all of the Shareholders, or among all of the Shareholders and one or more persons who are not Shareholders and/or the company itself, including the agreement dated the twenty-eighth of March two thousand thirteen, as the same may be amended, restated, supplemented or otherwise modified from time to time;

"Special Resolution" means any resolution of the Shareholders other than an Ordinary Resolution and unless otherwise specified it is a resolution passed by two-thirds of the votes cast at a general meeting; and

"Statutory Reserve" means the reserve to be maintained subject to and in accordance with article 72 of the Commercial Companies Act 1915.

1.2 Where the context so admits or requires, defined terms denoting the singular include the plural and vice versa and words denoting the masculine, feminine or neuter gender include all genders.

1.3 Unless the context otherwise requires, words and expressions contained in these articles bear the same meaning as in the Commercial Companies Act 1915 as at the date of the coming into effect of the relevant provisions of the articles.

1.4 The invalidity or unenforceability of any provision of these articles shall not affect the validity or enforceability of the remaining provisions of the articles.

Art. 2. Legal form, name, objects, registered office.

2.1 The company is a public company under the Commercial Companies Act 1915 and is incorporated for an indefinite term.

2.2 The name of the company is:

Fincentrum Holdings (Lux) S.A.

2.3 The objects of the company are to acquire participations in companies and undertakings of whatever form, in Luxembourg and abroad, and to manage the same as well as to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

The objects of the company include participating in the creation, development, management and control of any company or undertaking.

The objects of the company include acquiring, by subscription, purchase, exchange or in any other manner, stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity.

In furtherance of its objects, the company may borrow in any form and finance its subsidiaries and other Group Companies as well as third parties and it may give guarantees and provide security for its own obligations as well as those of Group Companies and third parties, including by pledging or otherwise encumbering its assets.

2.4 The registered office of the company is situated in the City of Luxembourg.

Art. 3. Share capital.

3.1 The share capital of the company is thirty-one thousand one hundred ten euros (EUR 31,110.00), divided into three hundred eleven million one hundred thousand (311,100,000) fully paid shares in registered form as follows:

- three hundred ten million (310,000,000) ordinary shares ("Ordinary Shares");
 - one hundred thousand (100,000) class A shares ("Class A Shares");
 - one hundred thousand (100,000) class B shares ("Class B Shares");
 - one hundred thousand (100,000) class C shares ("Class C Shares");
 - one hundred thousand (100,000) class D shares ("Class D Shares");
 - one hundred thousand (100,000) class E shares ("Class E Shares");
 - one hundred thousand (100,000) class F shares ("Class F Shares");
 - one hundred thousand (100,000) class G shares ("Class G Shares");
 - one hundred thousand (100,000) class H shares ("Class H Shares");
 - one hundred thousand (100,000) class I shares ("Class I Shares");
 - one hundred thousand (100,000) class J shares ("Class J Shares");
 - seventy-five thousand (75,000) class Z-HC shares (the "HoldCo Exit Shares");
 - fourteen thousand seven hundred (14,700) class Z-PS shares (the "PS Exit Shares"); and
 - ten thousand three hundred (10,300) class Z-MN shares (the "MN Exit Shares" and together with the HoldCo Exit Shares and the PS Exit Shares, the "Exit Shares"),
- with a nominal value of one one-hundredth of a eurocent (EUR 0.0001) each.

3.2 The rights and obligations attached to the Classes of Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by these articles.

3.3 Shares cannot be converted into bearer shares and the company must issue each Shareholder, on demand and free of charge, with one or more certificates in respect of the Shares which that Shareholder holds.

3.4 The company may acquire its own Shares and hold them in treasury pursuant to a Special Resolution at the recommendation of the Board of Directors, subject to and in accordance with the Commercial Companies Act 1915.

3.5 Shares held in treasury are treated as though they are cancelled and until the actual cancellation of such Shares, all rights attached thereto, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended.

Art. 4. Share register and transmission of shares.

4.1 The company shall maintain a register within the meaning of article 39 of the Commercial Companies Act 1915. No fee may be charged for registering any instrument of transfer or other document relating to or affecting title to any Share and the company may retain any instrument of transfer which is registered.

4.2 If Shares are transmitted by operation of law, including by reason of death or merger or division of a Shareholder, the rights attached to such Shares, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended until the transmission has been notified in writing to the company.

Art. 5. Share transfer restrictions, pre-emptive right, right of first offer. Share transfer restrictions

5.1 Shareholders can only transfer all of their Shares, rather than some of them, except where the Shareholders Deed of Agreement otherwise provides.

5.2 Until the fifth of April two thousand seventeen, PS and MN may not, directly or indirectly, sell, transfer, assign or otherwise dispose of their Shares without the prior written consent of HoldCo, except where the Shareholders Deed of Agreement otherwise provides.

5.3 Until the fifth of April two thousand seventeen, Shareholders cannot encumber their Shares with any third party right, including a pledge or any other rights in rem.

5.4 A transfer of Shares to a non-Shareholder requires the simultaneous adherence of the transferee to the Shareholders Deed of Agreement (in accordance therewith), in particular (but not limited to) the provisions of the Shareholders Deed of Agreement on pre-emptive rights, rights of first offer, tag along rights, drag along rights and pay-out provisions related to the disposal of all Shares in the company. This Article 5.4 does not apply in the event the transferee acquires all Shares in the company.

Pre-emptive right

5.5 After the fifth of April two thousand seventeen, in the event that PS or MN receives or is otherwise given a bona fide binding offer from a third party for the purchase or acquisition of all the Shares held by such Shareholder, and such

offer is acceptable to such Shareholder, such Shareholder shall be obliged to deliver a transfer notice to HoldCo within ten (10) business days of receipt of the offer and HoldCo shall have a pre-emptive right with respect to such transfer, subject to and in accordance with the Shareholders Deed of Agreement.

5.6 In the event that HoldCo exercises its pre-emptive right, HoldCo shall conclude a standard share purchase agreement with the transferring Shareholder, by virtue of which HoldCo shall acquire the Shares, subject to and in accordance with the Shareholders Deed of Agreement.

5.7 In the event that HoldCo does not exercise its pre-emptive right, the transferring Shareholder shall be entitled to sell and transfer all of his Shares (but not less than all of his Shares) to the third party for a price equal to the price quoted in the transfer notice.

Right of first offer

5.8 In the event that HoldCo intends to sell its Shares to a third party for a price lower than the amount specified in the Shareholders Deed of Agreement, it must first offer to sell all of its Shares to PS and MN on pro rata basis, subject to and in accordance with the Shareholders Deed of Agreement.

5.9 Such offer must be valid and effective for at least two (2) months. If PS and MN accept the offer within such term, PS and MN (or one or more designees) as purchasers and HoldCo as seller shall be obliged to enter into a share purchase agreement, by virtue of which PS and MN shall acquire the Shares, subject to and in accordance with the Shareholders Deed of Agreement.

5.10 If PS and MN, acting jointly, do not accept the offer or do not respond within the stipulated term, HoldCo may transfer the Shares to the third party for a price not lower than the initial offering price.

Sanction and disapplication

5.11 Any transfer of Shares in contravention of this Article 5 and/or the Shareholders Deed of Agreement shall be null and void ab initio; provided, however, that in relation to any given transfer, the Shareholders may disapply the preceding provisions of this Article 5 and/or the Shareholders Deed of Agreement by a unanimous resolution.

Art. 6. Directors.

6.1 Subject to Article 6.6, the management of the company is the responsibility of at least three directors who shall together constitute a board of directors, which board may exercise all powers not reserved by law to the general meeting or any other body of the company. A majority of the directors of the company must be Luxembourg residents.

6.2 Directors are appointed by the general meeting for a renewable term not exceeding six years. Directors may be suspended or removed from office at any time by the general meeting, with or without cause. Both individuals and legal entities can be directors. The general meeting shall fix the directors' remuneration, if any.

6.3 Meetings of the Board of Directors shall be held at least once in every calendar quarter.

6.4 A simple majority of directors in office, present or represented, shall constitute a quorum for meetings of the Board of Directors. A meeting must be quorate both at the beginning of the meeting and when decisions are being taken. If a meeting is not quorate within one hour of the determined time, the meeting shall be adjourned by five days and scheduled for the same time and place. If such day is not a business day, the meeting shall be adjourned to the following business day and all directors must receive a written notice of such adjourned meeting within three days of the date of the original meeting.

6.5 If a seat is vacant on the Board of Directors and the total number of directors for the time being is less than three or the quorum required, the remaining director or directors, other than directors appointed pursuant to this Article 6.5, may fill the vacancy and appoint a further director on a provisional basis, to hold office until the next general meeting.

6.6 If the company only has one Shareholder, such sole Shareholder need not appoint more than one director, subject to and in accordance with article 51 of the Commercial Companies Act 1915. If as a result the company only has one director, such director may take decisions without regard to any of the provisions of these articles relating to board decision-making.

6.7 Directors participate in a meeting of the Board of Directors, or part of a meeting of the Board of Directors, when the meeting has been called and takes place in accordance with these articles and they can each communicate to the other directors any information or opinions they have on any particular item of the business of the meeting. In determining whether directors are participating in a board meeting, it is irrelevant where any director is or how they communicate with each other; provided, however, that the means of communication used permits all participants to communicate adequately and simultaneously.

6.8 Any and all communications, discussions and resolutions at meetings of the management board must be in English.

6.9 Every decision put to the vote of the Board of Directors shall be decided by a majority of votes cast on the decision. No one shall be entitled to a casting vote.

6.10 Decisions of the Board of Directors may at all times be taken without holding a meeting. A board decision is taken in accordance with this Article 6.10 when all directors indicate to each other by any means that they share a common view on a matter. Such a decision may take the form of a written resolution, copies of which have been signed by each director or to which each director has otherwise indicated agreement in writing.

6.11 To the extent permitted by law, no director shall be liable for the acts, neglects or defaults of any other director or for any loss, damage or expense happening to the company in the execution of the duties of his office, unless the same shall happen by or through his failure to act honestly and in good faith with a view to the best interests of the company and in connection therewith to exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent person would exercise in comparable circumstances.

Art. 7. Representation and delegation.

7.1 The Board of Directors (or, for the avoidance of doubt, the sole director if the company only has one director subject to and in accordance with article 51 of the Commercial Companies Act 1915) represents and binds the company towards third parties.

7.2 The Board of Directors may delegate any of the powers which are conferred on it (including the power to represent the company) to such person or persons, by such means, to such an extent and on such terms and conditions, as it thinks fit. Any such delegation shall be governed by the general rules on powers of attorney.

Art. 8. Shareholders' reserve power.

8.1 The Shareholders may, by Ordinary Resolution, direct the Board of Directors to take or refrain from taking specified action and/or subject certain decisions of the Board of Directors to the prior written consent of the Shareholders.

8.2 The Board of Directors can only validly resolve on a Selected Matter if and when either PS or MN has given his consent in writing or at a general meeting of the company. The Board of Directors can only validly resolve on a Reserved Matter if and when all of HoldCO, PS and MN have given their consent in writing or at a general meeting of the company.

8.3 No such resolution or consent relieves the directors from their duty or exonerates them from their responsibility and no such resolution or consent invalidates anything which the directors have done before the passing of the resolution or the giving of the consent, nor does it affect the power to represent and bind the company towards third parties subject to and in accordance with Article 7.

Art. 9. Internal auditors.

9.1 Insofar as required by law, the company shall have one or more internal auditors, appointed by the general meeting for a renewable term not exceeding six years, who may be suspended or removed from office at any time by the general meeting, with or without cause. Both individuals and legal entities can be appointed as internal auditor.

9.2 The general meeting shall fix the internal auditors' remuneration, if any.

Art. 10. General meetings.

10.1 The annual general meeting shall be held at the registered office, or in any other place within the municipality of the registered office as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the meeting shall be held on the following business day.

10.2 Except where the law otherwise provides, a general meeting must be called by notice of at least seven (7) days (that is, excluding the day of the meeting and the day on which the notice is given).

10.3 A general meeting may be called by shorter notice than that otherwise required if shorter notice is agreed by the Shareholders.

10.4 Notice of a general meeting must be sent to:

- (a) every Shareholder and every director;
- (b) every Bondholder as well as every pledgee and usufructuary to whom voting rights attaching to one or more Shares are assigned; and
- (c) every internal auditor, every (qualified) statutory auditor or the (qualified) audit firm, as applicable.

10.5 Notice of a general meeting must state:

- (a) the time, date and place of the meeting;
- (b) if it is anticipated that Shareholders will be participating by conference call, the dial-in number and if need be the passcode to gain access; and
- (c) the agenda of the meeting and specifically the text of the resolutions proposed.

10.6 A general meeting shall be quorate when Shareholders representing eighty per cent (80%) or more of the share capital are present or represented at the meeting. If a meeting fails to reach quorum, an adjourned general meeting with the same agenda shall be convened not earlier than six (6) business days after the initial general meeting was to take place. The adjourned general meeting of the company shall be quorate when Shareholders representing thirty per cent (30%) or more of the share capital are present or represented at the meeting.

10.7 Shareholders may participate in a general meeting by electronic means, notably by conference call (real-time two-way communication enabling Shareholders to address the general meeting from a remote location). Shareholders so participating shall be deemed present for the calculation of quorum and majority. If one or more Shareholders participate by electronic means, voting shall be by roll call. If all Shareholders participate by electronic means, the meeting shall be deemed to have taken place at the registered office.

10.8 Except where the law or these articles otherwise provide, every resolution put to a vote shall be decided by a simple majority of votes cast on the resolution. The Shareholders can only validly take a decision on a Selected Matter with the affirmative vote of either PS or MN. The Shareholders can only validly take a decision on a Reserved Matter by way of a unanimous resolution of HoldCo, PS and MN. In case of an equality of votes, the chair of the meeting shall not be entitled to a casting vote.

10.9 A Shareholder may vote by postal correspondence by means of a voting form and a Shareholder so voting shall be deemed present for the calculation of quorum and majority. Unless a voting form indicates otherwise, it must be treated as to equally apply in relation to any adjournment of the general meeting to which it relates.

10.10 Bondholders shall have the right to attend general meetings, either in person or by proxy, and to speak at such meetings and to cast an advisory vote.

Art. 11. Accounting.

11.1 The financial year of the company coincides with the calendar year.

11.2 Each financial year, the company must transfer an amount equal to five per cent (5%) of its net profit to the Statutory Reserve until the reserve reaches ten per cent (10%) of the share capital.

11.3 To the extent Shares of different classes are in issue, disregarding repurchased Shares and Shares that are held in treasury, the company shall maintain separate share premium accounts for all classes, and the holders of Shares of a class are, unless the Board of Directors resolves otherwise, collectively and exclusively entitled, on a pro rata and pari passu basis, to the amount standing to the credit of the share premium account of their class. Quasi-Premium shall likewise be booked to separate class accounts.

Art. 12. Dividends and other distributions.

12.1 Only the general meeting can declare a Final Dividend but a Final Dividend must not be declared unless the Board of Directors has made a recommendation as to its amount. Such a dividend must not exceed the amount recommended.

12.2 Subject to and in accordance with the Commercial Companies Act 1915, the Board of Directors may decide to pay an interim dividend or to make a distribution other than a dividend out of Equity Available for Distribution by reference to interim accounts prepared for the purpose and having regard to the rights of creditors; provided the decision is taken within two months after the date of the interim accounts.

12.3 Shareholders participate in the profits of the company by reference to the number of Shares they hold. Unless the Shareholders' resolution to declare a Final Dividend or decision of the Board of Directors to pay an interim dividend or to make a distribution other than a dividend specify a later date, it must be paid by reference to each Shareholder's holding of Shares on the date of the resolution or decision to declare or pay it.

12.4 In relation to any given distribution, the Shareholders may disapply Article 12.3 by a unanimous resolution; provided, however, that no Shareholder may be excluded or exonerated from sharing in the profits or losses of the company on a structural or permanent basis.

Art. 13. Cancellation of classes of shares - Partial liquidation.

13.1 The Shareholders may decide upon the partial liquidation of the company - that is, a redemption and cancellation of an entire Class of Shares - by Special Resolution passed at a general meeting of which notice specifying the intention to pass such resolution was given.

13.2 Classes of Shares can only be redeemed and cancelled in reverse alphabetical order; first the Class J Shares, then the Class I Shares and so on and finally the Class A Shares.

13.3 In the event a Class of Shares is redeemed and cancelled, the entire Partial Liquidation Amount at such time, as determined by the Board of Directors by reference to interim accounts prepared for the purpose, shall be payable to the holders of Shares of the relevant class on a pro rata and pari passu basis.

13.4 Article 13.1 shall apply mutatis mutandis to a redemption and cancellation of all Exit Shares. The respective amounts payable to HoldCo, PS and MN shall be determined by the board by reference to interim accounts prepared for the purpose, subject to and in accordance with the Shareholders Deed of Agreement.

Art. 14. Termination of the Company.

14.1 The company may be dissolved pursuant to a Special Resolution.

14.2 The company is not dissolved in any of the instances mentioned in article 1865 of the Civil Code and the company shall be continued in each such instance.

Art. 15. Amendment of articles.

15.1 Except where the law provides for conditions or procedures that are more restrictive, these articles may be amended by Special Resolution at a quorate general meeting (including an adjourned meeting) subject to and in accordance with Article 10.6.

15.2 A change in nationality of the company requires the unanimous consent of the Shareholders and the Bondholders.

Affirmation

In accordance with articles 31-1 and 26, paragraph (2) of the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, I, notary, affirm that to the extent relevant the conditions of articles 26, paragraph (1), 26-1, paragraph (2), 26-3 and 26-5 of that law have been satisfied and that a qualified statutory auditor has drawn up a report dated the eleventh of June two thousand thirteen, the conclusion of which is that nothing has come to the auditor's attention that causes him to believe that the net asset value of Fincentrum Holdings (Lux) S.a r.l. does not correspond at least to EUR 31,110.00, which report is initialled ne varietur by the persons appearing and by me, notary, and is annexed hereto.

The costs, expenses, fees and charges of whatever kind, incurred by the Company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

I, notary, having knowledge of the English language, declare that this deed is drawn up in English followed by a version in French at the request of the persons appearing, who, acting as stated above, stipulated that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version shall prevail.

In witness whereof, this deed was drawn up and passed in Luxembourg on the date first above stated.

After the deed was read to the persons appearing, the persons appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorze juin a comparu par-devant moi, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg:

1. Maître Herald Aldo Schuurman, avocat, ayant son adresse professionnelle au cabinet Van Campen Liem Luxembourg, 2, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant dûment autorisé de:

Bamboo Limited Partnership, une société en commandite de droit de Jersey, immatriculée auprès du Registraire des Sociétés de Jersey sous le numéro 1592, agissant par un de ses commandités, ARX Equity Partners Limited, une société privée de droit de Jersey, ayant son siège social au bâtiment Elizabeth House, 9 Castle Street, Saint-Hélier, Jersey JE2 3RT, immatriculée auprès du Registraire des Sociétés de Jersey sous le numéro 83711 («HoldCo»); et

2. Maître Nicolas Marchand, avocat, ayant son adresse professionnelle au cabinet Loyens & Loeff, Avocats à la Cour, 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant dûment autorisé de:

a. Petr Stuchlík, né à Zlin (Tchéquie) le huit avril mille neuf cent soixante-dix-sept, demeurant au Ulcova 740/2a, Dolni Chabry, 184 00 Prague 8, Tchéquie («PS»); et

b. Martin Nejedlý, né à Brno (Tchéquie) le douze mars mille neuf cent soixante-quinze, demeurant au Mezilesi I 142/2, Pferov XI-Vinary, 751 24 Pferov, Tchéquie («MN»),

étant les associés de:

Fincentrum Holdings (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 176543, constituée le vingt-huit mars deux mille treize suivant acte passé devant moi, notaire soussigné, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, n° 1306 du trois juin deux mille treize, et dont les statuts ont été modifiés une première fois le cinq avril deux mille treize suivant acte passé devant moi, notaire, pas encore publié au Mémorial C (la «Société»). Les comparants sont connus personnellement de moi, notaire, et les trois procurations données aux comparants sont paraphées ne varietur par les comparants et par moi, notaire, et sont annexées aux présentes.

Les comparants ont déclaré et m'ont requis, notaire, d'acter ce qui suit:

Résolutions

HoldCo, PS et MN, agissant en tant qu'associés de la Société, décident à l'unanimité par les présentes:

1. de transformer la Société en une société anonyme (et que les parts sociales existantes de la Société continuent d'être en circulation comme actions dans le capital social de la Société);

2. de révoquer les mandats de tous les gérants de la Société en fonction et de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs pour un mandat expirant jusqu'à la conclusion de la prochaine assemblée générale annuelle de la Société:

- Richardus Eduardus Johannes Brekelmans, né à Amsterdam (Pays-Bas) le douze septembre mille neuf cent soixante, ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Elizabeth Wilhelmina Timmer, née à Zuidelijke IJsselmeerpolders (Pays-Bas) le vingt-quatre juillet mille neuf cent soixante-cinq, ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; et

- Michael Joseph Verhulst, né à Almelo (Pays-Bas) le vingt-cinq août mille neuf cent soixante-neuf, ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

3. que tous les montants comptabilisés actuellement comme prime d'émission ou prime assimilée, qu'ils soient ou non affectés à une catégorie d'actions donnée, sont désormais affectés équitablement aux comptes de primes d'émission distincts en fonction des Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B, Actions de Catégorie C, Actions de Catégorie

D, Actions de Catégorie E, Actions de Catégorie F, Actions de Catégorie G, Actions de Catégorie H, Actions de Catégorie I et Actions de Catégorie J (telles que définies dans les statuts de la Société); et

4. compte tenu de ce qui précède, de changer la dénomination de la Société et de refondre ses statuts de la manière suivante:

STATUTS

Art. 1. Définition des termes et interprétation.

1.1 Dans les présents statuts, sauf si le contexte l'exige autrement:

«Action» signifie une action dans le capital social la société;

«Actionnaire» signifie le détenteur d'une ou plusieurs Actions;

«Capitaux Propres Distribuables» signifie, à un moment donné, la somme des bénéfices ou pertes de l'exercice en cours plus les bénéfices reportés et les réserves distribuables (c'est-à-dire les réserves de la société, y compris pour éviter tout malentendu les primes d'émission et les Primes Assimilées, autre que les réserves qui ne pourront être distribuées par la loi), moins les pertes reportées et le montant à transférer à la Réserve Légale sous réserve de et conformément à l'Article 11.2;

«Catégorie d'Actions» signifie l'intégralité d'une catégorie d'actions de la société autre que les Actions Ordinaires, les Actions d'une Sortie d'HoldCo, les Actions d'une Sortie de PS et les Actions d'une Sortie de MN (tels qu'ils sont respectivement définis à l'Article 3.1);

«Conseil d'Administration» signifie le conseil d'administration de la société ou, lorsque le contexte le requiert, si la société n'a qu'un seul administrateur, l'administrateur unique;

«Dividende Final» signifie un dividende déterminé par référence aux bénéfices fixés dans les comptes annuels de la société que l'assemblée générale a approuvés;

«HoldCo» signifie le détenteur des Actions d'une Sortie d'HoldCo;

«MN» signifie le détenteur des Actions d'une Sortie de MN;

«Loi de 1915 sur les sociétés commerciales» signifie la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

«Montant de Liquidation Partielle» signifie, à propos d'une annulation d'une Catégorie d'Actions, le montant déterminé par le Conseil d'Administration ne dépassant pas la somme des Capitaux Propres Distribuables, de la partie du capital social représentée par la Catégorie d'Actions annulées et d'une partie proportionnelle de la Réserve Légale;

«Obligataire» signifie le détenteur d'une ou plusieurs obligations émises par la société;

«Pacte d'Actionnaires» signifie toutes les conventions écrites désignées comme telles et conclues par tous les Actionnaires soit entre eux, soit avec des tiers et / ou la société elle-même, notamment la convention en date du vingt-huit mars deux mille treize, telles que modifiées, mises à jour, complétées et autrement remaniés;

«Prime Assimilée» signifie capitaux propres apportés mais non rémunérés par des titres (dans le sens du Règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé);

«PS» signifie le détenteur des Actions d'une Sortie de PS;

«Question Réserve» signifie une des questions énumérées en clause 5.4.1 du Pacte d'Actionnaires;

«Question Spécifique» signifie une des questions énumérées en clause 5.4.2 du Pacte d'Actionnaires;

«rachat» à propos des titres, s'entend également un amortissement et inversement et les verbes racheter et amortir sont interprétés en conséquence;

«Réserve Légale» signifie la réserve à conserver sous réserve de et conformément à l'article 72 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales;

«Résolution Ordinaire» signifie une résolution des Actionnaires adoptée par une majorité simple des votes exprimés à une assemblée générale, quel que soit le pourcentage du capital social représenté à cette assemblée;

«Résolution Spéciale» signifie toute résolution des Actionnaires autre qu'une Résolution Ordinaire et sauf indication contraire elle est une résolution adoptée par une majorité de deux tiers des votes exprimés à une assemblée générale; et

«Société du Groupe» à propos d'une entité juridique, s'entend également de toute société mère (directe ou indirecte) de celle-ci, avec ou sans personnalité juridique, et de toute filiale (directe ou indirecte) de cette société mère, avec ou sans personnalité juridique.

1.2 Lorsque le contexte le permet ou l'exige, les termes définis indiquant le singulier comprennent le pluriel et inversement et les mots indiquant le genre masculin, féminin ou neutre comprennent tous les genres.

1.3 Sauf si le contexte l'exige autrement, les mots et expressions contenues dans les présents statuts ont la même signification que dans la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales à la date de la prise d'effet des dispositions pertinentes des statuts.

1.4 L'invalidité ou le caractère inapplicable d'une disposition des présents statuts n'aura pas d'effet sur la validité ou l'applicabilité des dispositions restantes.

Art. 2. Forme juridique, dénomination, objet, siège.

2.1 La société est une société anonyme selon la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et est constituée pour une durée illimitée.

2.2 La dénomination de la société est:

Fincentrum Holdings (Lux) S.A.

2.3 La société a pour objet la prise de participations dans toutes sociétés et entreprises sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et la gestion y relatifs ainsi que la réalisation de tout ce qui se rapporte à cet objet ou peut y être favorable, le tout au sens le plus large.

L'objet de la société comprend la participation à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

L'objet de la société comprend l'acquisition par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

Dans la poursuite de son objet, la société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et peut financer ses filiales et autres Sociétés du Groupe ainsi que des tiers et elle peut consentir des garanties et être caution pour ses propres obligations ainsi que celles de Sociétés du Groupe et de tiers, y compris en gageant ou en grevant d'une autre manière ses actifs.

2.4 Le siège social de la société est situé dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Capital social.

3.1 Le capital social de la société s'élève à trente et un mille cent dix euros (31.110,00 EUR), divisé en trois cent onze million cent mille (311.100.000) actions nominatives entièrement libérées comme suit:

- trois cent dix million (310.000.000) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires»);
 - cent mille (100.000) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»);
 - cent mille (100.000) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»);
 - cent mille (100.000) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»);
 - cent mille (100.000) actions de catégorie D (les «Actions de Catégorie D»);
 - cent mille (100.000) actions de catégorie E (les «Actions de Catégorie E»);
 - cent mille (100.000) actions de catégorie F (les «Actions de Catégorie F»);
 - cent mille (100.000) actions de catégorie G (les «Actions de Catégorie G»);
 - cent mille (100.000) actions de catégorie H (les «Actions de Catégorie H»);
 - cent mille (100.000) actions de catégorie I (les «Actions de Catégorie I»);
 - cent mille (100.000) actions de catégorie J (les «Actions de Catégorie J»);
 - soixante-quinze mille (75.000) actions de catégorie Z-HC (les «Actions d'une Sortie d'HoldCo»);
 - quatorze mille sept cents (14.700) actions de catégorie Z-PS (les «Actions d'une Sortie de PS»); et
 - dix mille trois cents (10.300) actions de catégorie Z-MN (les «Actions d'une Sortie de MN» et ensemble avec les Actions d'une Sortie d'HoldCo et les Actions d'une Sortie de PS, les «Actions d'une Sortie»),
- d'une valeur nominale d'un centième de centime d'euro (0,0001 EUR) chacune.

3.2 Les droits et obligations attachés aux Catégories de Actions sont identiques, sauf disposition contraire des présents statuts.

3.3 Les Actions ne peuvent pas être converties en actions au porteur et la société doit délivrer à chaque Actionnaire, sur demande et sans frais, un ou plusieurs certificats concernant les Actions que cet Actionnaire détient.

3.4 La société peut acquérir ses Actions propres et les conserver en portefeuille comme des Actions auto-détenues par une Résolution Spéciale sur recommandation du Conseil d'Administration sous réserve de et conformément à la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

3.5 Les Actions auto-détenues sont traitées comme si elles étaient annulées et jusqu'à l'annulation effective de ces Actions, les droits attachés à celles-ci, y compris sans limitation le droit de vote et le droit de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus.

Art. 4. Registre d'actions et transmission d'actions.

4.1 La société doit tenir un registre au sens de l'article 39 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales. Aucun frais ne pourra être facturé pour l'enregistrement d'un instrument de cession ou tout autre document concernant ou affectant le titre de propriété d'une Action. La société peut retenir tout instrument de cession qui est enregistré.

4.2 Si les Actions sont transmises de plein droit, en ce compris pour cause de mort ou en raison d'une fusion ou scission d'un Actionnaire, les droits attachés à ces Actions, y compris sans limitation le droit de vote et le droit de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus jusqu'à ce que la transmission ait été notifiée à la société par écrit.

Art. 5. Restrictions de cession d'actions, droit de préemption, droit de première offre. Restrictions de cession d'actions

5.1 Sauf dispositions contraires du Pacte d'Actionnaires, les Actionnaires peuvent seulement céder la totalité de leurs Actions plutôt qu'une partie de ceux-ci.

5.2 Sauf dispositions contraires du Pacte d'Actionnaires, jusqu'au cinq avril deux mille dix-sept PS et MN ne peuvent pas vendre, céder, transférer ou autrement aliéner leurs Actions, directement ou indirectement, sans le consentement écrit préalable d'HoldCo.

5.3 Jusqu'au cinq avril deux mille dix-sept les Actionnaires ne peuvent pas grever leurs Actions d'un droit de tiers, notamment un droit de gage ou autre droit réel.

5.4 La cession d'Actions à un tiers non-Actionnaire est soumise à l'adhésion simultanée du cessionnaire au Pacte d'Actionnaires (conformément au celui-ci), notamment les stipulations du Pacte d'Actionnaires en matière de droit de préemption, droit de première offre, droit de suite et de sortie et droit d'imposer une sortie conjointe ainsi que les stipulations de paiement relatives à l'aliénation de la totalité des Actions de la société. Le présent Article 5.4 ne s'applique pas dans le cas un cessionnaire acquiert toutes les Actions de la Société.

Droit de préemption

5.5 Après le cinq avril deux mille dix-sept, dans le cas où PS ou MN reçoit ou est autrement donné une offre ferme de bonne foi d'un tiers pour l'achat ou l'acquisition de la totalité des Actions détenues par cet Actionnaire, et cette offre est acceptable à cet Actionnaire, cet Actionnaire est tenu de remettre un avis de cession à HoldCo dans un délai de dix (10) jours ouvrables suivant la réception de l'offre et HoldCo a un droit de préemption à l'égard de cette cession, sous réserve de et conformément au Pacte d'Actionnaires.

5.6 Dans le cas où HoldCo exerce son droit de préemption, HoldCo conclut une convention d'achat d'actions de type standard avec l'Actionnaire cédant en vertu de laquelle HoldCo acquiert les Actions, sous réserve de et conformément au Pacte d'Actionnaires.

5.7 Dans le cas où HoldCo n'exerce pas son droit de préemption, l'Actionnaire cédant peut vendre et céder la totalité de ses Actions (plutôt qu'une partie de ceux-ci) au tiers pour un prix correspondant au prix mentionné dans l'avis de cession.

Droit de première offre

5.8 Dans le cas où HoldCo a l'intention de vendre ses Actions à un tiers pour un prix inférieur au montant spécifié dans l'Acte des Actionnaires, elle doit préalablement offrir de vendre la totalité de ses Actions à PS et MN, au prorata de leur participation, sous réserve de et conformément au Pacte d'Actionnaires.

5.9 Cette offre doit être valable et efficace pendant au moins deux (2) mois. Si PS et MN acceptent l'offre dans ce délai, PS et MN (ou une ou plusieurs personnes désignées) agissant en tant qu'acheteurs et HoldCo en tant que vendeur sont tenus de conclure une convention d'achat d'actions en vertu de laquelle PS et MN acquièrent les Actions, sous réserve de et conformément au Pacte d'Actionnaires.

5.10 Si PS et MN, agissant conjointement, n'acceptent pas l'offre ou ne répondent pas dans le terme prévu, HoldCo peut céder les Actions au tiers pour un prix non inférieur au prix d'offre initial.

Sanction et dérogation

5.11 Toute cession d'Actions en contravention avec le présent Article 5 et /ou le Pacte d'Actionnaires est entachée de nullité absolue ab initio. Cependant, les Actionnaires peuvent déroger aux dispositions précédentes du présent Article 5 ou du Pacte d'Actionnaires par rapport à une cession donnée par résolution unanime.

Art. 6. Administrateurs.

6.1 Sous réserve de l'Article 6.6, l'administration de la société incombe à trois administrateurs au moins qui constituent un conseil d'administration, lequel peut exercer tous les pouvoirs non dévolus à l'assemblée générale ou à un autre organe de la société. Les administrateurs doivent être en majorité des résidents luxembourgeois.

6.2 Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une période renouvelable qui ne peut excéder six ans. Tout administrateur peut être suspendu ou révoqué de ses fonctions à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans cause légitime. Tant des personnes physiques que des entités juridiques peuvent être administrateur. L'assemblée générale fixe la rémunération éventuelle des administrateurs.

6.3 Des réunions du Conseil d'Administration se tiennent au moins une fois par trimestre civil.

6.4 Le quorum requis pour une réunion du conseil d'administration est une majorité simple des administrateurs alors en fonction, présents en personne ou représentés. Le quorum est requis tant au début de la réunion qu'aux moments de la prise de décisions. Si un quorum n'est pas atteint à une réunion dans une heure suivante l'heure de convocation, la réunion est ajournée pour cinq jours et celle-ci doit alors se tenir à la même heure et au même endroit. S'il ne s'agit pas d'un jour ouvrable, la réunion est ajournée jusqu'au prochain jour ouvrable et tous les administrateurs doivent être convoqués par écrit pour ladite réunion ajournée dans un délai de trois jours suivant la date de la réunion initiale.

6.5 En cas de vacance d'un poste d'administrateur, si le nombre total d'administrateurs alors en fonction est inférieur à trois ou au quorum requis, le seul administrateur ou les administrateurs restants, autre que des administrateurs nommés en vertu du présent Article 6.5, peuvent pourvoir à la vacance provisoirement et nommer des administrateurs supplémentaires pour un mandat expirant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

6.6 Si la société n'a qu'un seul Actionnaire, ledit Actionnaire unique n'est pas tenu de nommer plus d'un administrateur, sous réserve de et conformément à l'article 51 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales. Dans ce cas, si la société n'a qu'un seul administrateur, celui-ci peut prendre des décisions sans tenir compte des dispositions des présents statuts relatives à la prise de décision par un conseil.

6.7 Les administrateurs participent à une réunion du Conseil d'Administration, ou à une partie d'une réunion du Conseil d'Administration, lorsque la réunion a été convoquée et a lieu conformément aux présents statuts et chaque administrateur peut communiquer aux autres administrateurs toute information ou avis qu'il a sur tout point particulier de l'ordre du jour de la réunion. L'endroit où se trouvent les administrateurs ou le moyen par lequel ils communiquent entre eux n'entre pas en ligne de compte pour la détermination de leur participation à une réunion du conseil, à condition néanmoins que le moyen de communication utilisé permette à tous les participants de communiquer de manière appropriée et simultanée.

6.8 Toutes les communications, discussions et résolutions aux réunions du Conseil d'Administration doivent être en anglais.

6.9 Chaque décision soumise au vote du Conseil d'Administration sera prise à la majorité des voix exprimées. Aucun n'aura de voix prépondérante.

6.10 Les décisions du Conseil d'Administration peuvent être prises à tout moment sans qu'une réunion ne soit tenue. Une décision du Conseil d'Administration est prise conformément au présent Article 6.10 lorsque tous les administrateurs indiquent les uns aux autres par tout moyen qu'ils partagent une vision commune sur une question. Cette décision peut prendre la forme d'une résolution écrite, dont un exemplaire a été signé par chaque administrateur ou sur lequel chaque administrateur a de toute autre façon indiqué son accord par écrit.

6.11 Sauf dispositions légales contraires, aucun administrateur ne répondra des actes, des négligences ou des manquements d'un autre administrateur, ni de la perte, du préjudice ou des frais subis par la société dans l'exercice des fonctions de cet administrateur, à moins que ces événements ne surviennent parce qu'il n'a pas agi honnêtement et de bonne foi, dans l'intérêt de la société, et qu'il n'a pas montré le soin, la diligence et la compétence qu'une personne raisonnablement prudente montrerait dans des circonstances similaires.

Art. 7. Représentation et délégation.

7.1 Le Conseil d'Administration (ou, pour éviter toute confusion, l'administrateur unique si la société n'a qu'un seul administrateur sous réserve de et conformément à l'article 51 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales) représente et engage la société à l'égard des tiers.

7.2 Le Conseil d'Administration peut déléguer les pouvoirs qui lui sont conférés (y compris le pouvoir de représenter la société) à toute personne ou personnes, par tous moyens, dans les limites de ceux-ci et selon les modalités et conditions, qu'il juge appropriées. Toute telle délégation est régie par les règles générales du mandat.

Art. 8. Pouvoir de réserve des actionnaires.

8.1 Les Actionnaires peuvent, par voie de Résolution Ordinaire, enjoindre au Conseil d'Administration d'entreprendre ou de s'abstenir d'entreprendre une Action déterminée et/ou soumettre des décisions du Conseil d'Administration à ses consentement écrit préalable.

8.2 Le Conseil d'Administration ne peut valablement décider sur une Question Spécifique que si l'un ou l'autre de PS et MN a donné son consentement par écrit ou lors d'une assemblée générale de la société. Le Conseil d'Administration ne peut valablement décider sur une Question Réservée que si l'ensemble d'Holdco, PS et MN ont donné leur consentement par écrit ou lors d'une assemblée générale de la société.

8.3 Aucune telle résolution ou aucun tel consentement ne dispense les administrateurs de leurs fonctions ni n'exonère les administrateurs de leur responsabilité et aucune résolution ou aucun consentement n'annule les actes accomplis par les administrateurs avant l'adoption de la résolution ou avant le consentement ni n'affecte le pouvoir de représenter et engager la société à l'égard des tiers sous réserve de et conformément à l'Article 7.

Art. 9. Commissaires aux comptes.

9.1 Dans la mesure où la loi le prescrit, la société doit avoir un ou plusieurs commissaires aux comptes qui sont nommés par l'assemblée générale pour une période renouvelable n'excédant pas six ans et qui peuvent être suspendus ou révoqués de ses fonctions à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans cause légitime. Tant des personnes physiques que des entités juridiques peuvent être commissaire aux comptes.

9.2 L'assemblée générale fixe la rémunération éventuelle des commissaires aux comptes.

Art. 10. Assemblées générales.

10.1 L'assemblée générale annuelle se tient à l'adresse du siège social, ou en tout autre lieu dans la commune du siège social comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à dix heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré au Luxembourg, l'assemblée se tient le jour ouvré suivant.

10.2 Sauf dispositions légales contraires, une assemblée générale doit être convoquée par notification d'au moins sept (7) jours (en excluant le jour de l'assemblée et le jour de l'envoi de la notification).

10.3 Une assemblée générale peut être convoquée à plus brève échéance que celle requise autrement si tous les Actionnaires y consentent.

10.4 Une notification à une assemblée générale doit être envoyée à:

- (a) tous les Actionnaires et tous les administrateurs;
- (b) tous les Obligataires et tous les créanciers gagistes et usufruitiers à qui le droit de vote rattaché à une ou plusieurs Actions est attribué; et
- (c) tous les commissaires, tous les réviseurs d'entreprises (agréés) ou le cabinet de révision (agréé), selon le cas.

10.5 Une notification à une assemblée générale doit contenir:

- (a) l'heure, la date et l'endroit où se tiendra l'assemblée;
- (b) s'il est prévu que des Actionnaires participant par voie de conférence téléphonique, le numéro à composer et le code éventuel pour pouvoir accéder; et
- (c) l'ordre du jour de l'assemblée et notamment le texte des résolutions proposées.

10.6 Le quorum requis pour une assemblée générale est un ou plusieurs actionnaires représentant au moins quatre-vingt pour cent (80 %) du capital social, présents en personne ou représentés.

10.7 Les Actionnaires peuvent participer à une assemblée générale par voie électronique, notamment par conférence téléphonique (communication bidirectionnelle en temps réel permettant aux Actionnaires de s'adresser à l'assemblée générale à partir d'un lieu éloigné). Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les Actionnaires qui participent ainsi. Si un ou plusieurs Actionnaires participent par voie électronique, les votes se font par appel nominal. Si tous les Actionnaires participent par voie électronique, l'assemblée est réputée se dérouler au siège social.

10.8 Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, chaque résolution soumise à un vote sera prise à la majorité simple des voix exprimées. La décision sur une Question Spécifique requiert le vote affirmatif de PS ou MN. La décision sur une Question Spécifique requiert le vote unanime d'Holdco, PS et MN. En cas de partage des voix, le président de l'assemblée n'aura pas voix prépondérante.

10.9 Un Actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire et tout Actionnaire qui vote ainsi est réputé présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Sauf disposition contraire sur ce formulaire, celui-ci doit être traité comme étant applicable à tout ajournement de l'assemblée générale s'y rapportant.

10.10 Les Obligataires ont le droit d'assister à l'assemblée générale, en personne ou par l'intermédiaire d'un mandataire, et d'y prendre la parole, mais avec voix consultative seulement.

Art. 11. Comptabilité.

11.1 L'exercice social de la société coïncide avec l'année civile.

11.2 Chaque exercice social, il est fait, sur les bénéfices nets de la société, un prélèvement de cinq pour cent (5 %), affecté à la constitution d'une réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10 %) du capital social, mais reprend du moment que ce pourcentage est entamé.

11.3 S'il existe plusieurs Catégories d'Actions, sans tenir compte des Actions rachetées ou auto-détenues, la société devra tenir des comptes de primes d'émission distincts pour toutes les catégories. Les détenteurs d'Actions d'une catégorie auront un droit collectif, exclusif et proportionnel, sur un pied d'égalité, au montant créateur des comptes de primes d'émission de leur catégorie, sauf si le Conseil d'Administration décide autrement. Prime Assimilée soit aussi comptabilisé dans des comptes distincts en fonction des Catégories d'Actions.

Art. 12. Dividendes et autres distributions.

12.1 Seule l'assemblée générale peut déclarer un Dividende Final mais un Dividende Final ne doit pas être déclaré sauf si le Conseil d'Administration a émis une recommandation quant à son montant. Ce dividende ne doit pas dépasser le montant recommandé.

12.2 Sous réserve de et conformément à la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire ou de faire une distribution autre qu'un dividende à partir des Capitaux Propres Distribuables selon les comptes intermédiaires préparés à cette occasion et au vu des droits des créanciers, à condition que cette décision soit prise dans les deux mois suivant la date des comptes intermédiaires.

12.3 Les Actionnaires participent aux bénéfices de la société par rapport aux nombres d'Actions détenues. Sauf si la résolution des Actionnaires de déclarer un Dividende Final ou la décision du Conseil d'Administration de payer un dividende intérimaire ou de faire une distribution autre qu'un dividende ne spécifie une date ultérieure, le montant concerné doit être versé par référence aux Actions détenues par chaque Actionnaire à la date de la résolution ou de la décision de le déclarer ou de le payer.

12.4 Les Actionnaires peuvent déroger à l'Article 12.3 par rapport à une distribution donnée par résolution unanime, à condition toutefois qu'aucun Actionnaire ne peut être exclu ou exonéré, sur une base structurelle ou permanente, du partage des bénéfices ou des pertes de la société.

Art. 13. Annulation des catégories d'actions - Liquidation partielle.

13.1 Les Actionnaires peuvent décider de prononcer la liquidation partielle de la société -c'est-à-dire une amortissement et annulation de l'intégralité d'une Catégorie d'Actions -au moyen d'une Résolution Spéciale adoptée à une assemblée générale, au sujet de laquelle a été donné un avis spécifiant l'intention d'adopter ladite résolution.

13.2 L'amortissement et annulation des Catégories d'Actions peut seulement être effectuée dans l'ordre inverse à l'ordre alphabétique; premièrement les Actions de Catégorie J, ensuite les Actions de Catégorie I et ainsi de suite et finalement les Actions de Catégorie A.

13.3 Dans le cas d'une amortissement et annulation d'une Catégorie d'Actions la totalité du Montant de Liquidation Partielle au moment de l'annulation, déterminé par le Conseil d'Administration selon des comptes intermédiaires préparés à cette occasion, doit être versé aux détenteurs d'Actions de la catégorie concernée au prorata et sur un pied d'égalité.

13.4 L'Article 13.1 est applicable par analogie à une amortissement et annulation de toutes les Actions d'une Sortie. Les montants respectifs payables à HoldCo, PS et MN seront déterminés par le Conseil d'Administration par référence aux comptes intermédiaires établis à cet effet, sous réserve de et conformément au Pacte d'Actionnaires.

Art. 14. Différentes manières dont finit la société.

14.1 La société peut être dissoute par une Résolution Spéciale.

14.2 La société n'est pas dissoute dans les cas mentionnés dans l'article 1865 du Code civil et la société continuerait dans chacun de ces cas.

Art. 15. Modification des statuts.

15.1 Sauf dispositions légales prévoyant des conditions ou des procédures qui sont plus restrictives, les présents statuts pourront être modifiés par Résolution Spéciale lors d'une assemblée générale (y compris une assemblée ajournée) à laquelle un quorum est atteint sous réserve de et conformément à l'Article 10.6.

15.2 Le changement de la nationalité de la société nécessite l'accord unanime des Actionnaires et des Obligataires.

Constatation

En conformité avec les articles 31-1 et 26, paragraphe (2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, moi, notaire, constate, lorsque c'est opportun, l'accomplissement des conditions des articles 26, paragraphe (1), 26-1, paragraphe (2), 26-3 et 26-5 de cette loi et qu'un réviseur d'entreprises agréé a établi un rapport en date du onze juin deux mille treize, dont la conclusion est que rien ne le porte à croire que les actifs nets de Fincentrum Holdings (Lux) S.à r.l. ne correspondent pas au moins à 31.110,00 EUR, lequel rapport est paraphé ne varietur par les comparants et par moi, notaire, et est annexé aux présentes.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent approximativement à sept mille Euros (EUR 7.000,-).

Moi, notaire, ayant connaissance de la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la demande des comparants, ceux-ci, agissant comme indiqué ci-avant, ont stipulé qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Dont acte, passé à Luxembourg à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte faite aux comparants, ceux-ci ont déclaré qu'ils comprennent la portée et les conséquences et ont ensuite signé la présente minute avec moi, notaire.

Signé: Schuurman, Marchand, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 juin 2013. Relation: EAC/2013/7968. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013098869/713.

(130119898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

EMV Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6961 Senningen, 26, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 178.655.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of June.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

- EMV Logistics Limited, a company existing and incorporated under the law of the Republic of Cyprus, having its registered office at Fragklinou Rousvelt 107C, 3011, Limassol, Republic of Cyprus, registered with the Register of Cyprus under number HE119255 (the "Sole Shareholder")

here duly represented by Mrs. Charline Dubas, maître en droit, with professional address at 10-12, Boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée, which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Company"), governed by these articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company will have the name "EMV Logistics S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;

(7) To purchase and sell goods and services in Luxembourg or elsewhere, in any market regulated or not, including notably, but not limited to, commodities and industrial products, and resell them either as agent or for its own account;

(8) To purchase and sell services related to freight and carrier management in Luxembourg or elsewhere and serve as intermediary between individuals and businesses to provide transportation solutions;

(9) To provide any logistical services, including notably, but not limited to, the organization of coal shipment services;

(10) To acquire by subscription, purchase or otherwise, and to accept, take, hold, deal in, convert and sell, any kind of shares, stock, debentures or other securities or interests in any other company, society or undertaking whatsoever.

(11) To provide and/or conduct consultancies and /or research services in any competent domains and markets;

(12) To contract any agencies representation in Luxembourg or elsewhere, in any market regulated or not, including notably, but not limited to, commodities and industrial products, and resell them either as agent or for its own account;

(13) To purchase and sell any copyright and/or authors licences and/or trade mark; and

(14) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the municipality of Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Niederanven by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 125 (one hundred twenty-five) shares of EUR 100 (one hundred Euro) each.

A shareholders register shall be maintained at the registered office of the Company.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his/its/her shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Article 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Redemptions of shares of the Company shall be carried out by means of a resolution of the sole shareholder or where there is more than one shareholder by unanimous resolution of all the shareholders for the time being of the Company, who may attend personally or through representation at an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), provided that such redemption has been proposed to each shareholder in the proportion of the capital represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders representing more than the half of the share capital of the Company, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or any two managers of the Company. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or any two managers of the Company.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this figure is not reached at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December of the same year.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaire"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period, and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds

are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin as of the date of the present deed and end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares to subscribe to all the (125) (one hundred twenty-five) shares issued by the Company.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is at the disposal of the Company.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Is appointed as sole manager of the Company:

- Igor KOVROVTSEV, Economist, born on 4 July 1964, in Leningrad, ex -USSR, with professional address at 26, rue du Château, L-6961 Senningen, Grand-Duchy of Luxembourg.

The sole manager shall serve for an undetermined duration.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager.

2) The Company shall have its registered office at 26, rue du Château, L-6961 Senningen, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this deed has been signed in Luxembourg, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le septième jour de mois de juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence demeurant à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

Comparaît:

- EMV Logistics Limited, une société constituée selon les lois de la République de Chypre, ayant son siège social sis au Fragklinov Rousvelt, 107C, 3011, Limassol, République de Chypre, immatriculée au registre de Chypre sous le numéro HE119255 (l'"Associé Unique"),

ici représenté par Mme Charline Dubas, maître en droit, avec adresse professionnelle au 10-12, Boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser les statuts suivants (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué une société à responsabilité limitée (la «Société»), régis par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la Société est «EMV Logistics S.à r.l.»

Art. 3. L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Sociétés Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers de Sociétés Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;

(7) D'acheter et de vendre des biens et services à Luxembourg ou ailleurs, sur tout marché réglementé ou non, y compris notamment, mais non limité à des matières premières et des produits industriels, et de les revendre soit en tant qu'agent intermédiaire soit pour son propre compte;

(8) D'acheter et de vendre des services liés au fret et à la gestion des transporteurs de marchandises à Luxembourg ou ailleurs, et de servir d'intermédiaire entre les particuliers et les entreprises afin d'offrir des solutions de transport;

(9) De fournir des services logistiques, incluant notamment, mais sans y être limité, des services liés à l'organisation de transport de charbon;

(10) D'acquérir, par souscription, achat ou de toute autre manière, et d'accepter, prendre, détenir, s'occuper de, convertir, vendre, tout type d'actions, parts sociales, instruments de dettes ou tout autre type de valeurs mobilières ou intérêts dans toute autre société;

(11) De fournir et/ou de mener des services de conseil et/ou de recherche en tous autres domaines et marchés;

(12) De conclure tout contrats de représentation d'agences à Luxembourg ou ailleurs, sur tout marché réglementé ou non, y compris notamment, mais non limité aux matières premières et aux produits industriels, et de les revendre soit en tant qu'agent intermédiaire ou pour son propre compte;

(13) D'acheter et de vendre des droits d'auteur et/ou licences d'auteurs et/ou marques de commerce; et

(14) De manière générale de faire toute chose apparaissant à la Société comme étant accessoire ou favorisant l'accomplissement des objets sus-susmentionnés ou l'un d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune Niederanven par décision du conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euro), représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euro) chacune.

Le registre des associés sera tenu au siège social de la Société.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décision et chaque associé a un nombre de droits de vote proportionnel aux nombre de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social, donné en assemblée générale.

Pour le reste, il est référé aux dispositions 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, de l'assemblée générale des associés par décision prise à l'unanimité des associés de la Société, qui peuvent assister personnellement ou par représentation à une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique ou des associés (selon le cas), à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé en proportion du capital social.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqué(s) ou remplacé(s) ad nutum à tout moment avec ou sans justification par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature de n'importe lequel des gérants.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, ponctuellement, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance

sera présidé par un gérant présent et nommé dans cette intention. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la tenue des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant de la Société peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par deux gérants de la Société. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux gérants de la Société.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire téléfax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Tout gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas, 1 (une) assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixés dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance, ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié, un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du/des gérant(s), du/des commissaire(s) (s'il en existe) et du/des associé(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la Société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommé(s) par l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'«Institut des réviseurs d'entreprises».

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé peut/peuvent être nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pourcent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais seront à nouveau obligatoire si la réserve légale redevient inférieure à ce seuil de dix pourcent.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou le gérant unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider de la dissolution de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social, devra désigner un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique(s) ou morale(s) et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera à la date du présent acte pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription - Paiement

La partie comparante déclare par la présente souscrire aux 125 (cent vingt-cinq) parts sociales émises par la Société.

Les parts sociales ont été entièrement payées en numéraire, de sorte que le montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euro) est à la disposition de la Société.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Décision de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique de la Société:

- Igor KOVROVTSEV, économiste, né le 4 juillet 1964, à Leningrad, ex-URSS, ayant son adresse professionnelle au 26, rue du Château, L-6961 Senningen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le gérant unique est nommé pour une durée indéterminée.

La Société est engagée par la signature du gérant unique.

2) Le siège social de la Société est établi au 26, rue du Château, L-6961 Senningen, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, passé à Luxembourg, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Dubas, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 juin 2013. Relation: EAC/2013/7694. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013098830/552.

(130119980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Indigo Cascade 4 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 177.960.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of June,

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Indigo Cascade 4, Ltd., a private limited company existing under the laws of the British Virgin Islands, registered with the British Virgin Islands Registrar of Corporate Affairs under number 1764965, having its registered office at Commerce House, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3140, Road Town, Tortola, British Virgin Islands VG1110,

here represented by Mr. Mickaël Emeraux, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Indigo Cascade 4 Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 6 May 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under. The articles of incorporation of the Company have not been amended since then.

The appearing person representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert with immediate effect the share capital of the Company from its current currency expressed in the Euro (EUR) currency into the British Pounds (GBP) currency, on the basis of the exchange rate displayed on the official website of the European Central Bank (www.ecb.int) on 6 June 2013 at 3.00 p.m. CET, according to which one euro (EUR 1) is the equivalent of eighty-four ninety-one cents (GBP 0.8491). The amount of the share capital of the Company will consequently be fixed at ten thousand six hundred thirteen British Pounds (GBP 10,613).

As a result of the above conversation, the share capital of the Company is divided into ten thousand six hundred thirteen (10,613) shares having a par value of one British Pound (GBP 1).

As a result of the above conversion, the amount of seventy-five cents (GBP 0.75) will be allocated to the share premium account of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder further resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four thousand three hundred eighty-seven British Pounds (GBP 4,387) from its current amount of ten thousand six hundred thirteen British Pounds (GBP 10,613) up to an amount of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000) through the issuance of four thousand three hundred eighty-seven (4,387) shares, having each a par value of one British Pound (GBP 1) (the "New Shares").

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declares to subscribe for the newly issued New Shares having par value of one British Pound (GBP 1) for a subscription price of four thousand three hundred eighty-seven British Pounds (GBP 4,387) (the "Subscription Price") and to fully pay them up by a contribution in cash. The Subscription Price will be allocated to the share capital of the Company.

The amount of four thousand three hundred eighty-seven British Pounds (GBP 4,387) is at the free disposal of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder consequently resolves to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000) represented by fifteen thousand (15,000) shares with a par value of one British Pound (GBP 1) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder of the party appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorzième jour de juin,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Indigo Cascade 4, Ltd., une private limited company existant selon les lois des Îles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du British Virgin Islands Registrar of Corporate Affairs sous le numéro 1764965, ayant son siège social à Commerce House, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3140, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques VG1110,

ici représenté par Mr Mickaël Emeraux, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant représente l'associé Unique Associé Unique» de Indigo Cascade 4 Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg (la "Société") constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 6 mai 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Le comparant, représentant la totalité du capital social, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir, avec effet immédiat, le capital social de la Société de sa devise actuelle exprimée en Euro (EUR) en Livres Sterling (GBP), sur base du taux de conversion figurant sur le site internet officiel de la Banque Centrale Européenne (www.ecb.int), le 6 juin 2013 à 15 heures CET, selon lequel un euro (EUR 1) correspond à quatre-vingt-quatre quatre-vingt-onze centimes (GBP 0.8491). Le montant du capital social de la Société sera par conséquent fixé à dix mille six-cent treize livres sterling (GBP 10.613).

En conséquence de la conversion susmentionnée, le capital social de la Société est divisé en dix mille six-cent treize (10.613) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.

En conséquence de la conversion susmentionnée, le montant de soixante-quinze centimes (GBP 0.75) sera alloué au compte prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-mille trois-cent quatre-vingt-sept livres sterling (GBP 4.387) pour le faire passer de son montant actuel de dix mille six-cent treize livres sterling (GBP 10.613) à un montant de quinze mille livres sterling (GBP 15.000) par l'émission de quatre mille trois-cent quatre-vingt-sept (4.387) parts sociales, ayant toutes une valeur d'une livre sterling (GBP 1) (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur d'une livre sterling (GBP 1) chacune pour un prix de souscription totale de quatre mille trois-cent quatre-vingt-sept livres sterling (GBP 4.387) (le «Prix de Souscription») et les payer entièrement par un apport en numéraire. Le Prix de Souscription sera alloué au capital social de la Société.

Le montant de quatre-mille trois-cent quatre-vingt-sept livres sterling (GBP 4.387) est à la libre disposition de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de quinze mille livres sterling (GBP 15.000) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1,500.-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Emeraux, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 juin 2013. Relation: EAC/2013/7963. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013099017/119.

(130120456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

German Debt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 150.176.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty fifth day of June.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the 'Meeting') of the shareholders of German Debt S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at L-2163 Luxembourg, 35, Avenue Monterey, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 150.176, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, dated December 10th 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 150 of January 25th 2010.

The Meeting is opened with Mrs Laurence Heinen, employee, residing professionally in Luxembourg in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting, Mr Jean-Paul Schmit, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Monique Drauth, employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. Conversion of existing shares into different classes of shares and reclassification of the shares;
2. Rules of distribution of the Company's profits further to the creation of the classes of Shares;
3. Subsequent amendments to Articles 5.1, 18.2 and 23.3 of the Articles of Incorporation;
4. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes;
5. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the bureau, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed. That the entire share capital being present or represented at the meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

III. That the Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

IV. Then the Meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves that the 100 shares representing the whole share capital of the Company shall be converted into three (3) classes of shares as follows: forty (40) class A shares, thirty-six (36) class B shares, and twenty-four (24) class C shares. The class A shares, the class B shares and the class C shares may have different financial rights.

The share capital of the Company represented by the shares is reclassified as follows:

- shares numbered from 1 to 40: class A shares;
- shares numbered from 41 to 76: class B shares;
- shares numbered from 77 to 100: class C shares.

Second resolution

The Meeting resolves that the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall allocate each year and from the date of the present resolutions the balance of the net profits of the Company to each class of shares further to the proposition of distribution drawn up by the sole manager or the board of managers. The distribution may be proportionally different for each class of shares and the totality of profits can be allocated to only one or several classes of shares.

Third resolution

The Meeting resolves that further to the above resolutions, Article 5.1, Article 18.2 and Article 23.3 of the Articles of Incorporation of the Company will be amended in order to be read as follows:

" **5.1.** The Company's subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each fully paid-up. The share capital of the Company is divided into three different classes of shares: the class A shares, the class B shares and the class C shares as follows (i) forty (40) class A shares, (ii) thirty-six (36) class B shares, and (iii) twenty-four (24) class C shares. Class A shares, class B shares and class C shares are entitled to a dividend only to the extent and in the proportion decided by the general meeting of shareholders as set out in article 23.3.

The Company may issue different classes of shares with different characteristics and/or rights"

" **18.2.** The decisions of the general meeting of shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of the shareholders representing the whole share capital as well as a majority of the shareholders in each class of shares. However, an amendment to the articles of incorporation requires the approval of at least three quarters of the shareholders representing the whole share capital as well as at least three quarters of the shareholders of each class of shares"

" **23.3.** Each year, the balance of the net profits shall be distributed to the shareholder(s) for each class of shares pursuant to a decision of the general meeting of shareholders on proposal of distribution drawn up by the sole manager or the board of manager. This distribution may be proportionally different for each class of shares and the totality of profits can be allocated to only one or several classes of shares"

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and to appoint any director of the Company to proceed to the appropriate amendments and formalities.

There being no further business to be transacted, the Meeting is closed.

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand one euro (EUR 1,100.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by his/her name, first name, civil status and residence, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinquième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire («l'Assemblée») des associés de German Debt S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de 12.500 euros, dont le siège social est établi au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 150.176, constituée suivant acte de Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 10 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 150 du 25 janvier 2010.

L'Assemblée nomme Mme Laurence Heinen, salariée, résident professionnellement à Luxembourg, comme Président.

Le Président nomme M. Jean-Paul Schmit, salarié, résident professionnellement, comme secrétaire.

L'Assemblée élit comme scrutateur, Mme Monique Drauth, salariée, résident professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président déclare et requiert le notaire soussigné d'arrêter les déclarations suivantes:

I. Que l'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Conversion des parts sociales existantes en parts sociales de différentes classes et reclassification de ces parts sociales;
2. Règles de distribution des profits de la Société suite à la création des classes de parts sociales;
3. Modification en conséquence des articles 5.1, 18.2 et 23.3 des statuts de la Société;
4. Modification du registre des associés de la Société en vue de refléter les modifications ci-dessus;
5. Divers.

II.- Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence; que cette liste de présence, après avoir été signée par les associés, leurs mandataires et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement. Les procurations des associés représentés, paraphées ne varientur par les parties comparantes, resteront également annexées au présent acte. Que le capital social de la Société est entièrement présent ou représenté à l'Assemblée et que tous les associés présents ou représentés déclarent qu'ils ont été dûment convoqués et ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée, et renoncent aux formalités de convocation.

III.- Qu'il résulte de la liste de présence que l'entière du capital social est représentée à la présente Assemblée, qui peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

IV.- Qu'ainsi l'Assemblée, après délibération, prend en conséquence à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide que les 100 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société seront converties en trois (3) classes (catégories) de parts sociales: les parts sociales de catégorie A, les parts sociales de catégorie B ainsi que les parts sociales de catégorie C comme suit à savoir quarante (40) parts de classe A, trente-six (36) parts de classe B et vingt-quatre (24) parts de classe C. Les parts sociales de classe A, les parts sociales de classe B ainsi que les parts sociales de classe C pourront avoir des caractéristiques et droits financiers différents.

Le capital social de la Société représenté par les parts sociales est divisé comme suit:

- parts sociales numérotées de 1 à 40: parts de classe A;
- parts sociales numérotées de 41 à 76: parts de classe B;
- parts sociales numérotées de 77 à 100: parts de classe C.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide que l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société répartira chaque année et à compter des présentes résolutions les profits nets de la Société entre chaque classe de parts sur proposition de distribution fixée par le gérant unique ou le conseil de gérance. Cette distribution pourra être proportionnellement différente pour chaque classe de parts sociales et la totalité des bénéfices pourra être allouée à une seule ou plusieurs classes de parts sociales.

Troisième résolution

L'Assemblée décide que conformément aux précédentes résolutions, les articles 5.1, 18.2 et 23.3 des statuts de la Société seront modifiés afin de prendre la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit de la Société s'élève à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, intégralement libérées. Le capital social de la Société est divisé entre trois classes de parts sociales: les parts de classe A, les parts de classe B et les parts de classe C réparties comme suit (i) quarante (40) parts de classe A, (ii) trente-six (36) parts de classe B et (iii) vingt-quatre (24) parts de classe C. Les parts de classe A, les parts de classe B et les parts de classe C ont un droit au dividende qui sera fixé par l'assemblée générale des associés conformément à l'article 23.3 des présents statuts.

La Société pourra émettre différentes classes de parts sociales donnant accès à des droits et caractéristiques différents.»

« **18.2.** Les décisions de l'assemblée générale des associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par une majorité des associés représentant l'intégralité du capital social ainsi qu'une majorité des associés dans chaque classe de parts sociales. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts nécessitent l'accord d'au moins trois quarts des associés représentant l'intégralité du capital social ainsi qu'au moins trois quarts des associés de chaque classe de parts sociales.»

« **23.3.** Chaque année, le montant des bénéfices nets seront distribués aux/à l'associé(s) de chaque classe selon une décision votée par l'assemblée générale des associés sur proposition de distribution fixée par le gérant unique ou le conseil de gérance. Cette distribution pourra être proportionnellement différente pour chaque classe de parts sociales et la totalité des bénéfices pourra être allouée à une seule ou plusieurs classes de parts sociales.»

Quatrième résolution

L'assemblée Générale décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de façon à y refléter les changements intervenus ci-dessus et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société en vue de procéder aux formalités et modifications appropriées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de onze cents euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède aux parties comparantes, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, ces derniers ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Heinen, Drauth, Schmit, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 juin 2013. Relation: LAC/2013/29320.

Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098928/168.

(130119900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Globasia Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 169.885.

L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour du mois de juin.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «GLOBASIA INVEST S.A.», (la «Société»), une société anonyme, constituée suivant un acte notarié dressé par le ministère du notaire soussigné en date du 29 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1921 du 2 août 2012,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 169.885, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné en date du 21 décembre 2012, lequel acte fut régulièrement publié au Mémorial, le 5 mars 2013, sous le numéro 534 et page 25608.

L'assemblée générale extraordinaire est déclarée ouverte et est présidée par Madame Catherine DE WAELE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Mélanie PERARD, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylviane SZUMILAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital de la Société à concurrence de NEUF MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE CENT EUROS (9.977.100,- EUR) pour le porter de son montant actuel de QUATRE-VINGT-SEIZE MILLIONS HUIT CENT HUIT MILLE SEPT CENT SOIXANTE-CINQ EUROS (96.808.765,- EUR) à CENT SIX MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE HUIT CENT SOIXANTE-CINQ EUROS (106.785.865,- EUR) par la création et l'émission d'un million neuf cent quatre-vingt quinze mille quatre cent vingt (1.995.420) actions nouvelles d'une valeur nominale de CINQ EUROS (5,- EUR) chacune, moyennant le paiement par la Société d'une soulte aux actionnaires et souscripteurs de la Société d'un montant de NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE DEUX CENT HUIT EUROS (988.208,- EUR).

2.- Acceptation, après constatation de la renonciation des actionnaires existants dans la mesure nécessaire à leur droit préférentiel de souscription, à la souscription et à la libération intégrale des nouvelles actions par apport en nature de quatre-vingt-quinze mille vingt (95.020) actions en pleine propriété de LA GENERALE POUR L'ENFANT (GPE) SA,

(«GPE») dont le siège est situé 49/51 rue Emile ZOLA à F-93100 MONTREUIL, et identifiée sous le numéro 412.552.390 RCS Bobigny, par les actionnaires ci-après et dans les proportions suivantes:

1. WINCH Capital 2 FCPR, un fonds commun de placement à risques, représenté par la société Edmond de Rothschild Investment Partners (EDRIP) SAS, dont le siège social est situé 47, rue du Faubourg Saint Honoré à F-75008 PARIS, identifiée sous le numéro 444 071 989 RCS Paris, elle-même représentée par Monsieur Pierre-Yves POIRIER, apporte cinquante-six mille huit cent douze (56.812) actions GPE et recevra en contrepartie un million cent quatre-vingt-treize mille cinquante-deux (1.193.052) actions GLOBASIA INVEST SA ainsi que le paiement d'une soulte de CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE HUIT CENT QUARANTE-QUATRE EUROS et QUATRE-VINGTS CENTS (590.844,80 EUR);

2. SIPAREX MIDMARKET 2 FCPR, un fonds commun de placement à risques, représenté par son gérant SIGEFI SAS, dont le siège social est situé 139 rue Vendôme à F-69006 LYON, identifiée sous le numéro 331 595 587 RCS LYON, elle-même représentée par Monsieur Benoît METAIS, apporte trente-huit mille huit (38.008) actions GPE et recevra en contrepartie sept cent quatre-vingt-dix-huit mille cent soixante-huit (798.168) actions GLOBASIA INVEST SA ainsi que le paiement d'une soulte de TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-TROIS EUROS et VINGT CENTS (395.283,20 EUR); et

3. Monsieur Pierre-Michel PASSY, demeurant 6, rue Colbert à F-92350 LE PLESSIS ROBINSON, apporte deux cents (200) actions GPE et recevra en contrepartie quatre mille deux cents (4.200) actions GLOBASIA INVEST SA ainsi que le paiement d'une soulte de DEUX MILLE QUATRE-VINGTS EUROS (2.080,- EUR).

3.- Modification de l'article CINQ (5) des statuts de la société, afin de refléter l'augmentation de capital.

L'article CINQ (5) aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. «Le capital social est fixé à CENT SIX MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE HUIT CENT SOIXANTE-CINQ EUROS (106.785.865,- EUR), représenté par vingt et un millions trois cent cinquante-sept mille cent soixante-treize (21.357.173) actions d'une valeur nominale de CINQ EUROS (5,- EUR) chacune. Chaque action donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis à simultanément l'enregistrement.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les DIX-NEUF MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE ET UN MILLE SEPT CENT CINQUANTE-TROIS (19.361.753) actions représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société de QUATRE-VINGT-SEIZE MILLIONS HUIT CENT HUIT MILLE SEPT CENT SOIXANTE-CINQ EUROS (96.808.765,- EUR) sont présentes et représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence de NEUF MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE CENT EUROS (9.977.100,- EUR) pour le porter de son montant actuel de QUATRE-VINGT-SEIZE MILLIONS HUIT CENT HUIT MILLE SEPT CENT SOIXANTE-CINQ EUROS (96.808.765,- EUR) à un montant de CENT SIX MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT CINQ MILLE HUIT CENT SOIXANTE-CINQ EUROS (106.785.865,- EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'émettre un million neuf cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent vingt (1.995.420) actions nouvelles d'une valeur nominale de CINQ EUROS (5,- EUR) chacune, chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire et contre paiement par la Société d'une soulte aux actionnaires et souscripteurs de la Société d'un montant total de NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE DEUX CENT HUIT EUROS (988.208,- EUR).

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, après avoir constaté que certains actionnaires existants ont, dans la mesure nécessaire, renoncé à leur droit préférentiel de souscription, DECIDE d'accepter la souscription de toutes ces un million neuf cent quatre-vingt quinze mille quatre cent vingt (1.995.420) actions nouvelles d'une valeur nominale de CINQ EUROS (5,- EUR) chacune et émises par la Société, par les personnes et sociétés suivantes:

1. WINCH Capital 2 FCPR, un fonds commun de placement à risques, représenté par la société Edmond de Rothschild Investment Partners (EDRIP) SAS, dont le siège social est situé 47, rue du Faubourg Saint Honoré à F-75008 PARIS,

identifiée sous le numéro 444 071 989 RCS Paris, elle-même représentée par Monsieur Pierre-Yves POIRIER, apporte cinquante-six mille huit cent douze (56.812) actions GPE et recevra en contrepartie un million cent quatre-vingt-treize mille cinquante-deux (1.193.052) actions GLOBASIA INVEST SA ainsi que le paiement d'une soulte de CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE HUIT CENT QUARANTE-QUATRE EUROS et QUATRE-VINGT CENTS (590.844,80 EUR);

2. SIPAREX MIDMARKET 2 FCPR, un fonds commun de placement à risques, représenté par son gérant SIGEFI SAS, dont le siège social est situé 139, rue Vendôme à F-69006 LYON, identifiée sous le numéro 331 595 587 RCS LYON, elle-même représentée par Monsieur Benoît METAIS, apporte trente-huit mille huit (38.008) actions GPE et recevra en contrepartie sept cent quatre-vingt-dix-huit mille cent soixante-huit (798.168) actions GLOBASIA INVEST SA ainsi que le paiement d'une soulte de TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-TROIS EUROS et VINGT CENTS (395.283,20 EUR); et

3. Monsieur Pierre-Michel PASSY, demeurant 6, rue Colbert à F-92350 LE PLESSIS ROBINSON, apporte deux cents (200) actions GPE et recevra en contrepartie quatre mille deux cents (4.200) actions GLOBASIA INVEST SA ainsi que le paiement d'une soulte de DEUX MILLE QUATRE-VINGTS EUROS (2.080,- EUR).

Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes:

Madame Catherine DE WAELE, prénommée,

agissant en sa qualité de mandataire spécial des trois (3) seuls souscripteurs indiqués ci-avant,

en vertu de trois (3) procurations sous seing privé lui données.

Les prédites procurations, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire des parties comparantes, par tous les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualités, déclare souscrire au nom et pour le compte des souscripteurs susnommés les un million neuf cent quatre-vingt quinze mille quatre cent vingt (1.995.420) actions nouvelles d'une valeur nominale de CINQ EUROS (5,- EUR) chacune, nouvellement émises par la Société, chacun, le nombre pour lequel il a été admis lors de la résolution précédente et déclare, pour le compte de ces mêmes souscripteurs, les avoir intégralement libérées par un apport en nature consistant en l'apport des quatre-vingt-quinze mille vingt (95.020) actions en pleine propriété et entièrement libérées, soit (9,34%) du capital social de la société de droit français «LA GENERALE POUR L'ENFANT (GPE) SA», dont le siège est situé 49/51 rue Emile ZOLA à F-93100 MONTREUIL, et identifiée sous le numéro 412.552.390 RCS Bobigny et sous réserve des paiements aux mêmes actionnaires-souscripteurs des différente soultes dont il est fait mention ci-avant.

Conformément à l'article 26-1, en connexion avec l'article 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la dite créance a fait l'objet d'un rapport, établi par le réviseur d'entreprises, Monsieur Marco RIES, avec adresse professionnelle à Luxembourg, de la société «AbaCab S.à r.l.», avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, date du 20 juin 2013, dont la conclusion, est la suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Le susdit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les membres du bureau, le mandataire des actionnaires et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps avec elles.

Toutes les actions ainsi apportés sont dès lors à la libre disposition de la Société, preuve en a été rapportée au notaire soussigné.

Les souscripteurs, agissant par le biais de leur mandataire, garantissent en outre que les actions apportées à la Société sont libres de tous privilèges, charges ou autres droits en faveur de tiers et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de ces apports à la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de remplacer le premier alinéa de l'article CINQ (5) des statuts de la Société par le nouvel alinéa premier suivant de ce même article CINQ (5) de manière à refléter l'augmentation du capital social précitée:

Art. 5. (premier alinéa). «Le capital social est fixé à CENT SIX MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE HUIT CENT SOIXANTE-CINQ EUROS (106.785.865,- EUR), représenté par vingt et un millions trois cent cinquante-sept mille cent soixante-treize (21.357.173) actions d'une valeur nominale de CINQ EUROS (5,- EUR) chacune». Chaque action donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société du fait de ce document sont estimés à environ quatre mille cinq cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, passé à Bertrange, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, constituant le bureau de l'assemblée, connues par le notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites personnes comparantes ont toutes signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DE WAELE, M. PERARD, S. SZUMILAS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, A.C., le 2 juillet 2013. Relation: EAC/2013/8590. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013098955/155.

(130120641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

**Flipo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Flipo Participations S.à.r.l.).**

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.
R.C.S. Luxembourg B 115.658.

L'an deux mille treize, le dix juin,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Madame Nathalie MAIER, épouse de Monsieur Jacquot SCHWERTZER, employée privée, demeurant à L-5360 Schras-sig, 51, rue d'Oetrange,

ici représentée par Madame Valérie WEBER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le juin 2013.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instru-mentant, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de FLIPO PARTICIPATIONS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Lu-xembourg sous la section B, numéro 115.658, constituée suivant acte notarié en date du 11 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1268 du 30 juin 2006, non modifié depuis (ci-après la «Société»).

La comparante, représentant la totalité du capital social, représentée comme indiqué ci-avant, délibère selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social de la Société.

2. Modification de l'article 3 des statuts relatif à la dénomination de la Société.

L'associée unique, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associée unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société relatif à l'objet social, en y ajoutant un second paragraphe, lequel aura la teneur suivante:

« **Art. 2. (Deuxième paragraphe nouveau).** La société peut également effectuer des prestations de conseil, d'encadre-ment, de gestion, d'assistance et de comptabilité pour les sociétés dans lesquelles elle détient une participation ou pour des sociétés ou organismes tiers au bénéfice desquels les mandataires ou salariés de la société effectuent de telles opé-rations.»

Deuxième résolution:

L'associée unique décide de changer la dénomination de la Société et par conséquent de modifier l'article 3 des statuts de la Société, lequel aura la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société prend la dénomination de FLIPO S.à.r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. WEBER et J. BADEN.

101710

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2013. LAC/2013 /26550. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098901/48.

(130119727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

COPHARM Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 86.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095829/9.

(130116988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Creos Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 2, boulevard F-D Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 4.513.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095831/9.

(130116087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Die-Wert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 125.756.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095842/9.

(130116620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Die-Wert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 125.756.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095843/9.

(130116621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Drossian S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 150.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE

20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013095847/12.

(130116804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Donza S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.388.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095846/9.

(130116148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

DAHN Trading, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 99.156.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095849/9.

(130116478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Crédit Agricole Private Capital S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 162.081.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Crédit Agricole Private Capital S.C.A., SICAR

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013095802/12.

(130116517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

DB Real Estate Iberian Value Added I, S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 113.371.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013095851/11.

(130116466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Bristol Capital S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 150.048.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'administration du 05 juillet 2013 que PRO. FIDUCIAIRE Auditing & Accounting S.à r.l, RCSL B 176448, ayant son siège à L-2453 Luxembourg, 20 rue Eugène Ruppert a été nommé Reviseur d'Entreprise agréé en remplacement de AUTONOME DE REVISION. Son mandat prendra fin en 2015.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013095777/13.

(130116979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

101712

S.C.I. Rocamar, Société Civile.

Siège social: L-5855 Hesperange, 4, rue Jos Sünnen.
R.C.S. Luxembourg E 3.094.

—
DISSOLUTION

Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale des associés du 29 avril 2013.

Sont présents:

- Monsieur Armand ZIGRAND, associé,
- Madame Monique SCHANCK, associée,

Vu les statuts,

Vu que le projet d'acquisition immobilière initialement prévu ne s'est pas réalisé, Considérant qu'il y a lieu de procéder à la liquidation de la société,

que les actifs constituant dans un crédit sur un compte courant bancaire sont à distribuer entre les associés à proportion de leur droits respectifs dans la société,

Après délibération, l'assemblée générale des associés décide à l'unanimité des voix des associés présents:

1. de liquider la présente société;
2. de partager les actifs de la société entre les différents associés.

Luxembourg, le 29 avril 2013.

Armand ZIGRAND / Monique SCHANCK

Les associés

Référence de publication: 2013095643/23.

(130115424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Courtway Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: USD 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 158.500.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 14 juin 2013.

Résolution:

Le mandat des gérants venant à échéance, l'assemblée des associés décide de renouveler leur mandat comme suit:

- Monsieur Giorgio Bianchi, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L -1724 Luxembourg
 - Monsieur Benoît Dessy, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L -1724 Luxembourg,
- leur mandat prenant fin avec l'assemblée approuvant les comptes clos au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013095801/19.

(130116341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Bureau d'Etude en Structure Acier S.A. (B.E.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 124.464.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013095780/10.

(130116421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.
